

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Aux Prières. — IV L'hôpital civique. — V L'hôpital civique, Lettre de Mgr Paul Bruchési. — VI Correspondance romaine. — VII Feu Mgr Taché et la colonisation au Nord-Ouest.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 23 mars

Semaine sainte et collecte pour les lieux saints (fête de l'Annonciation remise au 7 avril, la solennité au 13.)

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 23 mars

Office du dlm, des Rameaux, *semi-double privil.* ; à la fin des messes basses, dernier Evang. de la bénédiction des rameaux ; à la messe solennelle, après l'aspersion, bénédiction, distribution et procession des rameaux ; une seule oraison ; chant de la Passion (selon S. Mathieu) ; présence de la Croix. — A vêpres, ant. et ps. du dlm. hymne *Vexilla Regis* (à genoux pendant la 6e strophe : *O Crux Ave*), v. *Eripe me* ; au *Magnif.* ant. *scriptum est.*

Note. — La Passion (selon S. Marc) se lit le mardi et (selon S. Luc) le mercredi saints. J. S.

AUX PRIERES

Sœur Eugénie Laroque, dite Saint-Stanislas, des Religieuses-hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée Montréal.

Sœur Marie-Joseph-Anne, née Edwina Théoret, des Sœurs de sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Saint-Alexis, née Mary Ann Chisholm, des Sœurs de la congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

L'HOPITAL CIVIQUE

AU mois de mars, l'année dernière, Mgr l'archevêque écrivait une lettre au conseil municipal, relativement à la question d'un hôpital civique pour les malades atteints d'infections contagieuses.

Des échevins catholiques et des échevins protestants étaient venus consulter officiellement le chef hiérarchique de l'immense majorité de la population de Montréal. Afin de mieux pourvoir au service religieux en même temps qu'au traitement médical des malades, et afin d'éloigner plus sûrement tout péril de frictions entre les deux principales croyances qui existent dans notre ville, Monseigneur avait suggéré la construction de deux maisons tout-à-fait distinctes, l'une pour les catholiques, l'autre pour les protestants.

Ce projet pouvait se réaliser sans susciter le moindre inconvénient. Grâce à une heureuse combinaison intervenue entre deux institutions de bienfaisance, il n'entraînait même pour la municipalité aucune dépense supplémentaire. En fait, il fut approuvé par les parties en cause. Tous les journaux lui donnèrent l'appui de leur adhésion.

Ce n'était rien autre chose, en définitive, que l'application au cas particulier des personnes frappées de maladies contagieuses, d'une règle générale observée jusqu'ici d'un bout à l'autre de la province de Québec, et dont les résultats au point de vue de la concorde et de la paix n'ont jamais cessé de prouver la sagesse. Dans tous les services publics de la province, où sont en cause les soins religieux que l'âme simplement chrétienne réclame si fort, n'y a-t-il pas, en effet, séparation ou dédoublement ?

L'hôpital, pour des raisons étrangères aux considérations d'ordre supérieur qui nous occupent, ne fut pas construit.

La question a été remise à l'étude, cet hiver. Elle vient de recevoir une solution qui nous afflige profondément, et contre laquelle nous protestons avec la plus grande énergie, en notre nom comme au nom de toute la population catholique de Montréal.

Cette fois, Mgr l'archevêque n'a été consulté, ni par la commission d'hygiène, ni par le conseil municipal. A-t-il voulu ignorer systématiquement le représentant autorisé des catholiques ? On serait tenté de le croire.

Les obligations impérieuses de son ministère pastoral lui en faisant un devoir, Monseigneur n'en a pas moins élevé la voix. Dans une seconde lettre, que nous reproduisons plus loin, il a prié de nouveau le maire et les échevins de ne pas méconnaître les droits les plus sacrés des quatre cinquièmes de la population.

On sait que le conseil municipal a fait la sourde oreille. Il a passé outre de la façon la plus inconvenante ; et il a décidé, en un instant, de construire *un hôpital civique sans distinction des croyances religieuses pour les patients et pour le personnel.*

Le peuple et la presse en ont exprimé leur étonnement.

C'est un vote inexplicable, étrangement mystérieux qui a été donné. En réalité c'est une mesure vexatoire qui a été prise. Ses conséquences, si elle est maintenue, seront désastreuses.

Les familles catholiques ne veulent pas d'un hôpital où les patients seront conduits de force et d'où la religion sera exclue officiellement. Elles n'en veulent pas, et ce n'est pas un règlement municipal qui leur en fera subir la tyrannie !

Que l'on fasse des lois pour prémunir les citoyens contre le danger des infections ; que l'on isole les contagieux ; que l'administration des maisons d'isolement reste sous le contrôle financier des échevins et sous le contrôle médical des hommes de la science. Tout cela peut être dans l'ordre.

Mais du moment qu'on abuse de ces réglementations de manière à violenter la conscience des malades, la population se voit en face d'une intolérable iniquité !

N'est-ce pas violenter les consciences, que d'enlever de pauvres malades, de pieuses mères de familles, de faibles enfants à l'atmosphère religieuse et aux tendresses chrétiennes du foyer catholique, pour les enfermer dans un hôpital, d'où la religion sera bannie pour être remplacée par une froide neutralité, où le corps pourra être soigné, mais où l'existence si réelle des besoins autrement graves de l'âme sera méconnue ?

Encore une fois, quoiqu'on puisse prétendre, la population catholique de Montréal ne tolérera pas qu'on insulte ainsi, dans la personne de ses malades surtout, à sa foi, à ses droits inviolables.

Sur son lit de douleur, le catholique tient à lever les yeux vers l'image du Sauveur ; il aime à se signer avec l'eau bénite ; il veut tenir dans sa main défaillante le chapelet de sa première communion ; il veut entendre prier à son chevet quand ses lèvres n'ont plus la force d'articuler les invocations qui lui montent du cœur ; il veut recevoir dignement, avec tous les apprêts de la plus religieuse vénération, le Dieu qui vient le visiter et le consoler. Or, dans un hôpital neutre, les malades ne pourront satisfaire aucune de ces aspirations ; ou si quelques-unes peuvent se réaliser, ce sera avec une parcimonie et dans des conditions de gêne, dont les patients souffriront douloureusement.

Et puis, au regard même de la thérapeutique, nos

médecins les plus éminents ne viennent-ils pas de le déclarer dans un document collectif sollicité par la commission d'hygiène elle-même ? ajouter des sacrifices de cette nature aux angoisses d'un malade déjà privé de la présence des siens, ce serait le tenir dans les conditions morales les plus réfractaires à son rétablissement !

* * *

Au reste, pourquoi priver les citoyens pauvres atteints de maladie contagieuse, du privilège accordé jusqu'ici dans notre ville à toutes les autres catégories de personnes ? Nos orphelins, nos aveugles, nos sourds-muets, nos aliénés, nos réformés, ne sont-ils pas recueillis, élevés et soignés dans des institutions séparées : les catholiques dans des maisons catholiques, et les protestants dans des maisons protestantes ? Les prisonniers eux-mêmes n'ont pas été privés totalement de cette prérogative.

N'y aurait-il donc que les innocentes créatures souffrant d'une maladie contagieuse, qui seraient indignes de jouir d'un droit qu'on accorde à tous indistinctement, même aux coupables et aux criminels ?

Jamais les familles catholiques ne permettront qu'on viole ainsi la liberté de leurs enfants, et qu'on les conduise et les garde dans une institution où la religion n'aura pas droit de cité.

Notre conseil de ville a commis une grave erreur. Plusieurs de ses membres le comprennent. Ils l'écrivent publiquement dans les journaux. Ils en ont fait privément l'aveu. Ils annoncent déjà que réparation complète sera accordée, aux familles catholiques dont le sentiment religieux a été blessé d'une manière si cruelle, à l'évêque dont la parole si sage et si dévouée a été indignement traitée, au groupe éminent de médecins consultés d'office et ensuite laissés dans l'ombre.

Ces échevins disent qu'ils ont été *pris par surprise*. Nous avons des raisons de croire qu'ils sont sincères, en s'engageant à être désormais plus avisés et plus vigilants, en promettant de racheter bientôt, et courageusement, un vote qui leur a été en quelque sorte enlevé.

Pour les autres, ils finiront bien par comprendre qu'on ne méprise pas impunément tout ce qu'il y a de plus respectable, et qu'on ne jette pas sans péril un défi si humiliant à la foi religieuse de plusieurs milliers de citoyens.

L'HOPITAL CIVIQUE

LETTRE DE MGR PAUL BRUCHÉSI

Archevêché de Montréal, le 10 mars 1902.

A Son Honneur le Maire de Montréal et à Messieurs les Echevins,

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Les journaux annoncent que vous devez prendre aujourd'hui une décision relative à la question discutée, depuis un certain temps déjà, d'un hôpital à Montréal pour les maladies contagieuses.

Vous vous rappelez la lettre que j'eus l'honneur d'adresser l'an dernier au Conseil de Ville, à la suite d'entretiens que Monsieur le président du comité d'hygiène avait bien voulu avoir avec moi, sur

cet
duit
C
j'ai
E
inte
que
et n
L
fine
les
chei
J
une
disa
« le
« pc
« co
« de
« ne
« vi
« bâ
I
plu
répe
tés.
méc
que
C
l'id
fan
con

cet important sujet. Cette lettre les journaux français l'ont reproduite récemment.

Ce que j'ai dit alors, je le maintiens dans son intégrité. Ce que j'ai réclamé, je le réclame encore et pour les mêmes motifs.

Et je ne crois pas avoir à justifier auprès de vous, Messieurs, mon intervention ; vous y avez vu au contraire, j'en suis assuré, quelles que soient vos croyances religieuses, l'usage d'un droit indéniable et et même l'accomplissement d'un devoir.

Le soin à donner à des patients qu'une maladie contagieuse confine dans les hôpitaux, regarde sans doute la médecine, l'hygiène, les pouvoirs civils, mais avouez qu'il regarde aussi l'autorité des chefs de familles et la religion.

Je croirais vous faire injure en entreprenant de vous démontrer une vérité si évidente. En terminant ma lettre, l'an dernier, je disais : « Adoptez le plan que, dans votre sagesse, vous trouverez « le meilleur, mais ce que je demande, c'est que les catholiques aient « pour eux et pour leur enfants un hôpital qui soit catholique et « confié à des sœurs de charité. Qu'il soit double ou unique en « deux parties absolument séparées, peu importe, mais je veux que « nos malades qui devront quitter leur foyer lorsque le terrible fléau « viendra les frapper, en allant dans la maison que vous leur aurez « bâtie, se sentent vraiment chez eux ».

Depuis lors, divers projets ont été mis à l'étude ; et il en est un plus simple que les autres, ce me semble, d'exécution facile, qui répondrait à toutes les exigences et mettrait fin à toutes les difficultés. C'est le projet développé tout récemment par un grand nombre de médecins distingués, dans la réponse qu'ils ont faite aux questions que Monsieur le président du Comité d'Hygiène leur avait posées.

Ce projet réalisé reconcilierait infailliblement les citoyens avec l'idée qui leur répugne tant d'être soignés en-dehors de leurs familles et dans un hôpital civique, en cas de maladie contagieuse ; compléterait le service de nos hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital

Victoria, et, chose d'un avantage immense, assurerait aux étudiants de nos universités un enseignement pratique, des cliniques, des expériences précieuses, dont ils ont été privés jusqu'à présent et dont ils resteraient privés nécessairement avec le système de l'hôpital unique préconisé par quelques-uns.

La grande objection que l'on fait est celle des dépenses. Messieurs, je suis assuré que nous arriverions, avec de la bonne volonté et de l'entente de part et d'autre, à des frais moindres que ceux qui résulteraient de l'administration permanente de l'hôpital civique dont il est question. Et puis nous aurions, au point de vue religieux, si important pour nous, catholiques, si important pour nos malades surtout, quel qu'on en ait dit, au point de vue de la paix sociale, de l'enseignement médical, des biens plus précieux que l'or, des biens que l'or ne pourra jamais nous procurer.

Qu'advient-il de cette démarche que je fais en ce moment auprès de vous ? Je l'ignore. J'ai confiance cependant, Messieurs, dans votre esprit éclairé et dans vos sentiments chrétiens. Je vais attendre. Quel qu'il en soit, j'ai fait mon devoir, et Dieu m'est témoin que la seule conviction d'un devoir à remplir m'a fait prendre la plume.

Quant à l'hôpital neutre je ne l'accepterai jamais, car on le construirait d'après des principes que l'Eglise réprouve. Pas plus que l'école neutre, l'hôpital neutre n'est fait pour nous. Et j'ai la conviction que les pères de famille catholiques comprendront leurs obligations sur ce point.

Agréez, Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins, l'expression de mes bien respectueux sentiments,

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, 26 février 1902.

LES évêques et les cardinaux viennent en ce moment nombreux à Rome pour assister à la messe du 3 mars, jour qui sera le vingt quatrième anniversaire du couronnement de Léon XIII. Cette année le Souverain-Pontife descendra processionnellement à Saint-Pierre, afin de satisfaire la pieuse avidité des pèlerins heureux de s'incliner sous sa main et de prier avec lui. La fonction se développera dans l'ordre et avec le cérémonial usités à la Sixtine. Le trône du Souverain-Pontife sera dressé, selon l'usage, en-dessous de la Chaire de saint Pierre ; et des tribunes, que l'on élève en grande hâte, permettront à une élite de privilégiés de pouvoir suivre les moindres détails de la cérémonie.

— Nous avons d'ailleurs un précédent. Quand le Souverain-Pontife releva de sa grave maladie il voulut, pour exaucer les nombreuses demandes qui lui avaient été faites, assister solennellement à la messe d'actions de grâces qui fut célébrée le 16 avril à Saint-Pierre. Ce sera la répétition de cette cérémonie.

— Selon l'usage le pape reçoit, la veille de son couronnement, le Sacré-Collège qui lui adresse ses félicitations et auxquelles il répond, puis il admet au baisement de pieds les prélats présents. Cette année cette réception n'aura point lieu. Le Souverain-Pontife, à cause de toutes les audiences, soit particulières, soit collectives, qu'il est obligé d'accorder, a décidé de ne point recevoir ce jour-là. Les cardinaux seront plus tard, quand le flot des pèlerins sera un peu écoulé, admis en sa présence. On copie du reste pour cela ce qui s'est fait pendant l'année jubilaire.

— La santé du Souverain-Pontife ne souffre point de ces réceptions. Hier, par exemple, le pape a reçu individuellement sept évêques, et

a admis ensuite en audience privée d'autres personnes. Il semble vraiment que Dieu lui donne de nouvelles forces pour résister à ce surcroît de fatigues.

— La situation est tourmentée en Italie. Le ministère, brusquement renversé au moment où il comptait inaugurer paisiblement les travaux de la nouvelle session, va se représenter tel quel devant la Chambre. Pour quels motifs a-t-il donné sa démission ? On ne veut pas l'avouer, mais la question du divorce est un des principaux. Il y a ensuite les aspirants au pouvoir qui seraient bien aises de prendre sa place, et enfin un sérieux mécontentement contre un gouvernement qui a laissé les ouvriers s'organiser, qui permet les grèves et arrive tellement loin que, pour tirer son épingle du jeu, il est obligé de militariser tous les employés de chemin de fer. On avait prévu ce qui allait arriver, car les ordres étaient déjà donnés, et à l'heure dite tous les employés, depuis le garçon de recette jusqu'au serre-freins et au mécanicien, devaient à la même minute abandonner le service. Les convois seraient restés en pleine campagne, les machines en manœuvres à l'endroit où elles se seraient trouvées à la minute précise de la grève, et les wagons éparpillés de-ci et de-là, quelques-uns avec leurs attaches faites seulement d'un côté. Le spectacle n'aurait pas été banal. Par exemple, personne ne s'occupait des voyageurs, tant pis pour eux. On dit que la militarisation des employés fera échouer ce projet, mais ce n'est pas encore tout-à-fait sûr. Les compagnies doivent répondre le 1er mars au mémoire et aux revendications des ouvriers ; et c'est seulement le 4 que les employés de chemin de fer, ou pour eux la Fédération de Milan, décideront ce qu'il faut faire. Il est probable que le gouvernement va maintenant presser sur les compagnies en leur promettant monts et merveilles, d'autant plus qu'une grève, même de militarisés, qui comprend plus de 20,000 individus n'est pas facile à réprimer. Les prisons manqueraient, et on ne sait pas si les soldats marcheraient.

— Pour faire accepter la mesure, le gouvernement a eu une idée

de g
tels,
l'em
milit
gagr
dans
1,75
—
rator
Mar
de l
vert
cell
extr
effet
nair
189
les
189
conq
sauf
Pib
—
com
ne f

F
décé
M
Jac
A

de génie. Puisque ces ouvriers sont soldats, il faut les payer comme tels, et par conséquent la solde du soldat se surajoute à celle de l'employé. Je connais nombre de ces individus qui désireraient être militarisés toute leur vie. Prenons, par exemple, un garde-freins qui gagne péniblement 1200 francs ; s'il était sergent avant d'entrer dans les chemins de fer, il a droit à une paye supplémentaire de 1,75 fr. par jour. Ce n'est pas à dédaigner.

— La Congrégation des Rites vient de tenir une séance antépréparatoire pour examiner l'héroïcité des vertus de la Vénérable Marie-Madeleine Postel, fondatrice des Sœurs des Ecoles chrétiennes de la Méséricorde. Cette servante de Dieu a pratiqué toutes les vertus à un degré si héroïque, qu'il est difficile de dire quelle est celle qui a brillé en elle d'un plus vif éclat. Mais si sa vie est extraordinaire, la façon dont est conduit le procès l'est autant. En effet, la Vénérable mourut le 14 juillet 1846, et le procès de l'ordinaire fut commencé seulement en 1891. La cause est introduite en 1898 ; l'année suivante, a lieu le procès sur la renommée de sainteté ; les procès apostoliques sur les vertus et les miracles sont faits en 1899 ; et le 25 février 1902 a lieu la première et la plus importante congrégation. On n'a pas d'exemple à la Congrégation des Rites, sauf dans le cas de sainte Germaine-Cousin, la sainte bergère de Pibrac, d'une pareille rapidité.

— On voit que Dieu veut glorifier sa servante, et lui fait passer comme en volant tous ces degrés de procédures que les autres causes ne franchissent qu'avec beaucoup de temps et de patience.

DON ALESSANDRO.

AUX PRIERES

Frère Gabriel, des Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul, décédé à Bruges, Belgique.

Mme veuve Aimé Dugas, née Sophie Poirier, décédée à Saint-Jacques-de-l'Achigan.

Mlle Annie Lambert, décédée à Sainte-Julienne.

FEU MGR TACHÉ

Et la colonisation au Nord-Ouest

DÉPUIS quelques temps, il se répète contre feu Mgr Taché une accusation fort injurieuse à sa mémoire et qui menace de s'accréditer, si personne, par des faits, ne vient la contredire et en démontrer la fausseté. On l'accuse d'avoir voulu fermer le Nord-Ouest à la civilisation. La chose est grave comme on le voit, puisque les conséquences d'une telle conduite eussent été funestes au peuple canadien et que Mgr Taché en porterait la responsabilité.

Mgr Taché étant mort, ses accusateurs n'ont rien à craindre de sa part, il ne viendra pas se défendre. D'un autre côté, l'histoire du Nord-Ouest, avant 1870 et même un peu après, est si peu connue dans ses détails, qu'il est assez facile à un écrivain d'avancer une foule d'erreurs sans rencontrer de contradicteurs.

Pour ne pas laisser passer dans le domaine de l'histoire certaines erreurs sur les hommes et les choses de cette époque, nous offrons aux lecteurs de la *Semaine religieuse* quelques notes, sur les années qui ont précédé l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération. Le simple exposé des faits suffira à démontrer combien il est facile de se tromper, quand on veut juger des temps et des hommes que l'on n'a pas connus.

Remontons aux années 1844 et 45, époque où les premiers missionnaires oblats ont pénétré à la Rivière-Rouge.

Mgr Provencher en 1843 était descendu à Montréal, dans le dessein de se procurer des religieuses et des missionnaires pour ses missions. Parti de Saint-Boniface le 19 juin, il n'arriva à Montque le 9 septembre, après avoir voyagé aussi rapidement que possible, n'ayant aucun bagage à traîner avec lui et marchant souvent nuit et

jour. Il avait donc pris deux grands mois pour parcourir une distance qu'on franchit aujourd'hui en cinquante heures.

L'année suivante, en 1844, Mgr Provencher retourna dans son diocèse par la route des canots de la Compagnie. Il s'embarqua le 27 avril à Lachine avec le gouverneur Simpson, dont le canot était l'express de ce temps-là. Le voyage devait se faire rapidement ; néanmoins Mgr Provencher n'arriva chez lui qu'au commencement de juin, c'est-à-dire cinq semaines après son départ de Montréal. Le temps moyen pour ces voyages était de deux mois et quelques jours.

En 1845, il n'y avait encore d'autres routes praticables pour aller au Nord-Ouest, que celle des canots de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Ce fut par ce chemin que Mgr Taché, alors Frère Taché, et le Rév. Père Aubert montèrent dans les missions de la Rivière-Rouge en 1845.

Leur voyage dura deux mois. Partis de Montréal le 23 juin, ils n'arrivèrent à Saint-Boniface que le 25 août ; et celui sans avoir éprouvé le moindre retard.

Après 1845, les missionnaires qui allaient à la Rivière-Rouge passèrent par les Etats-Unis. Ce chemin n'était ni plus court ni plus facile. Il n'y avait pas de chemin de fer. On traversait en charette, ou en diligence, l'Etat du Michigan et l'Etat de l'Illinois pour atteindre le Mississipi, qu'on remontait en petit bateau jusqu'à Saint-Paul. De là les voyageurs traversaient deux cents lieues de prairies en charrette à bœuf, exposés à toutes les intempéries des saisons, mais surtout aux attaques des cruels Sioux, qui massacraient sans pitié les étrangers qui s'aventuraient sur leurs terres. Il faut lire les lettres des missionnaires racontant les misères inévitables de ces longs voyages !

Peu à peu, avec les années, cette route s'améliora. En 1866, lorsque nous montâmes à la Rivière-Rouge avec Mgr Taché, le chemin de fer nous conduisait jusque sur les bords du Mississipi, qu'on remon-

tait toujours en bateau jusqu'à Saint-Paul. Mais de cet endroit, il restait les deux cents lieues de prairies à traverser au pas tranquille et lent des bœufs.

Vollà pour les distances. Aujourd'hui la facilité et la rapidité des transports font disparaître et les distances et les fatigues ; et l'on oublie que jadis on cheminaut à pied là où maintenant on dévore l'espace confortablement assis dans un wagon luxueux.

En outre, même 1866, vingt ans après l'arrivée de Mgr Taché au Nord-Ouest, les dépenses de voyage pour un seul voyageur étaient exorbitantes comparativement à ce qu'elles sont aujourd'hui. La compagnie du *Pacifique* conduit maintenant un colon à Manitoba pour la modique somme de dix piastres. En 1845, on payait à la compagnie trois cent piastres pour le transport d'un voyageur de Montréal à Fort Gang, et encore elle ne lui allouait aucun bagage. Par la route des Etats-Unis le voyage n'était pas moins dispendieux. La plupart de nos voyageurs canadiens qui se sont fixés à la Rivière-Rouge, ne sont jamais revenus au Canada, faute d'argent. Aujourd'hui n'importe qui peut défrayer les frais d'un voyage à Manitoba.

Et puis, à certaines époques de l'année, la voie par les Etats-Unis était non seulement dispendieuse mais extrêmement difficile. Il n'y avait pas de ponts sur les nombreux cours d'eau à traverser, une seule de ces traverses retardait le voyage de deux jours quelques fois. Au printemps quand les rivières étaient débordées, on les traversait sur un ras-d'eau, qu'on tirait d'une rive à l'autre au moyen d'une longue corde. On pintogeaît dans la vase durant toute une journée ; il fallait voir ces pauvres voyageurs couverts de boue jusqu'à la tête. Mgr Taché en a su quelque chose ainsi que le Rév. Père Lacombe. Quand les chemins de fer se rendirent de Montréal à Saint-Paul, ce fut une grande amélioration. Mais il restait toujours les deux cents lieues de prairies à parcourir en charette ; ce qui prenait trois semaines, quand il n'y avait pas de retard.

En 1866, au mois d'octobre, la caravane qui nous menait à la

Rivière-Rouge, campa auprès d'un endroit où deux jours auparavant les Sioux avaient massacré des Américains. Deux ou trois de ces Indiens nous épièrent durant plusieurs jours ; et ils nous auraient fait subir le sort des voyageurs américains, sans les soutanes dont nous étions revêtus.

Les choses étant ainsi, nous le demandons, était-ce bien facile de conduire des colons à la Rivière-Rouge avant 1885 ? Encore s'il ne se fût agi que du voyage ; mais, là-bas, sur les bords de la Rivière Rouge, il ne faut pas croire que c'était le paradis terrestre !

La Rivière-Rouge était un pays sauvage exposé à manquer de tout et où il fallait tout importer. Un objet acheté en Canada prenait deux ans pour être transporté à Saint-Boniface. Mgr Provencher ayant, en 1843, acheté un poêle aux Trois-Rivières, fut obligé de l'envoyer à Londres où il fut chargé sur le vaisseau de la Compagnie qui le porta à la Baie d'Hudson. De là on le transporta à Saint-Boniface sur les *barges* de la même Compagnie. On voit comme il était facile d'expédier des objets tant soit peu lourds à la Rivière-Rouge.

Imaginez donc une famille de colons partant pour le Nord-Ouest, non en 1845, mais même en 1866, traînant tout un bagage de ferme à travers les terres des Sioux. Comme c'eût été amusant ; surtout pour en faire passer des milliers par année, ce qu'on reproche à Mgr Taché de n'avoir pas fait.

Quand on écrit sur ce pays, je le répète, on oublie trop facilement que jusqu'à 1885 la Rivière-Rouge était un pays sauvage, séparé de la civilisation par une distance de sept cents lieues.

Venir aujourd'hui accuser Mgr Taché et ses missionnaires d'avoir négligé de faire connaître la Rivière-Rouge et de n'y avoir pas conduit des milliers de Canadiens, avant 1870 et même avant 1885, c'est faire preuve de bien peu de réflexion.

On sait ce qu'il en coûta à Lord Selkirk pour avoir transporté dans ce pays une poignée de colons. Il se ruina complètement ; et à

sa mort sa colonie ne fit plus que végéter. Après 1822, il ne vint plus une seule famille d'Ecosse s'établir à la Rivière-Rouge.

Il est impossible de juger sainement de ces temps passés, si l'on ne se rappelle l'immense différence qui existe entre la condition où se trouve aujourd'hui le Nord-Ouest, et ce qu'il était il y a quarante ans.

Du moment que le Nord-Ouest fit partie de la Confédération, Mgr Taché, prévoyant que le flot de l'émigration allait déborder sur Manitoba, écrivit aussitôt aux évêques de la Province de Québec, pour les prier de s'entendre avec les curés de leur diocèse afin d'envoyer deux familles de chaque paroisse tous les ans à Manitoba. C'était là-dessus qu'il comptait pour coloniser cette Province. Malheureusement l'appel de l'épiscopat demeura sans écho. Les Etats-Unis étaient plus à proximité, on préféra aller travailler dans les usines américaines.

Mgr Taché prit tous les moyens possibles pour attirer des colons, mais sous main et sans la grande réclame, de peur d'attirer une mauvaise émigration. En procédant ainsi, il agissait par prudence et non pas avec les idées étroites qu'on veut lui prêter.

Nous avons connu intimement Mgr Taché, puisque nous avons vécu vingt-deux ans à côté de lui. Nous avons été témoin de ses œuvres, et nous pouvons affirmer que jamais homme n'a été plus dévoué que lui à ses compatriotes et à son pays. Il a payé de sa personne et de ses deniers. Peut-être même à-t-il trop payé de son argent. Car ce n'est rien exagérer que de dire qu'il a dépensé au-delà de quinze mille piastres pour l'œuvre de la colonisation et en secours fournis à des Canadiens.

La seule chose que l'on pourrait peut-être lui reprocher, c'est de s'être montré trop généreux et trop prodigue à l'égard d'hommes qui ont trop abusé de sa bonté.

L'abbé G. DUGAS, ptre.